

Question

Quelle est la procédure à suivre pour générer le nouveau tableau de bord prospectif (à partir budact

Description

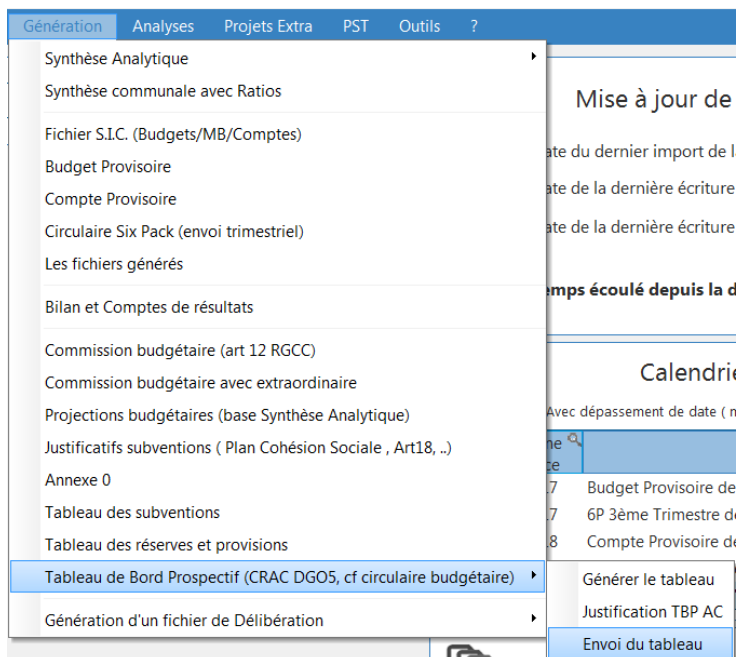
Quand et comment faut-il générer le nouveau TBP ?

Réponse

Comme expliqué dans la circulaire budgétaire 2016, la procédure pour générer le TBP (Tableau de Bord Prospectif) est la suivante :

1. Aller dans l'eComptes (menu génération- Tableau de Bord Prospectif (crac – DGO5 en bas du menu), et ce après avoir réalisé un export des données 2016 de la compta vers eComptes et une importation de celle-ci dans le logiciel eComptes.
2. Arrêter le TBP en Conseil en même temps que le budget
3. Envoyer via le logiciel eComptes le fichier (elle s'effectuera par connexion FTP) – la cellule eComptes se charge du dispatching interne au niveau de la DGO5 (et du CRAC pour les communes/cpas) sous plan de gestion. (la date d'arrêt de tableau au Conseil est à introduire dans l'écran d'envoi)

Menus concernés :



Documentation détaillée en ligne disponible sur le [présent site ICI](#).

(procédure identique pour les CPAS)